

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**  
VIE DES QUARTIERS

### **CONSEIL DE QUARTIER ROSNY SUD** **LE 19 OCTOBRE 2022**

**Les membres présents** : M. ONIDI, Mme SIMPSON, Mme JARRIGE, M. LE CASTEL, M. THISSE, Mme KASRAOUI, Mme SAUNOIS

**Pour la Ville de Rosny-sous-Bois** :

M. CHAMBORAIRE, Adjoint du quartier Rosny SUD

M. ARCELUZ, Adjoint au maire, en charge de la cohésion des quartiers et des centres socioculturels

Mme VAVASSORI, 1<sup>re</sup> adjointe au maire, en charge des espaces publics, de la mobilité, du cadre de vie et de l'écologie urbaine

M. DAUPHINOT, Directeur de la Vie des quartiers

M. BANNIER, Brigadier-chef principal

Mme BUSSUGU, Chargée de mission démocratie de proximité

**Ordre du Jour :**

---

- **La sécurité aux abords des écoles**
- **Etat des routes sur le secteur**
- **Projet 2022**

**La sécurité aux abords des écoles**

---

M. CHAMBORAIRE : nous souhaitons vous communiquer quelques informations

Mme BUSSUGU : une grande campagne de recrutement va être lancée entre mi-novembre et mi-décembre afin d'accueillir de nouveaux membres motivés à intégrer les conseils de quartiers. Vous pouvez en parler autour de vous et communiquer d'ores et déjà mon adresse mail, si vous connaissez des personnes que cela pourrait intéresser.

M. CHAMBORAIRE : Mme JARRIGE vous nous avez écrit en amont du conseil pour connaître la proportion d'élèves hors secteur sur le quartier. Voici les informations communiquées par le service Education :

« Le nombre d'élèves en dérogation sur les secteurs PRE GENTIL et MOULIN :

- PRE GENTIL : 29
- MONDOR : 25
- MOULIN Mater : 18
- MOULIN élém : 21

Soit 93, incluant les dérogations acceptées les années passées et dont les élèves sont en cours de cycle ou ayant une fratrie.

Pour rappel, les dérogations ne sont valables que pour la période d'un cycle. (ex : un élève en dérogation et qui passe en CP est invité à retourner sur son secteur pour son cycle élémentaire. Sauf si une fratrie est encore en cours de cycle bien sûr).

Pour votre information, l'an passé une 20taine d'élèves ont basculé du secteur Moulin au secteur Pré Gentil afin de rééquilibrer les effectifs sur les écoles et notamment pour éviter des classes surchargées sur le groupe scolaire MOULIN ».

Mme JARRIGE : l'idée est de voir si nous pouvons mettre en place des pédibus pour désengorger les abords des écoles. Aussi, nous demandons la fermeture de la rue Jean Moulin sur les heures d'entrée et de sortie des écoles avec pour objectif la sécurité de nos enfants.

Mme VAVASSORI : le service Education porte actuellement une réflexion autour du pédibus. Cependant, il y a beaucoup de difficultés à trouver des bénévoles pour porter ce type de projet.

M. THISSE : Pourquoi ne pas investir les animateurs qui ont souvent des horaires décalés ?

Mme VAVASSORI : Nous pouvons proposer cette réflexion au service Education mais, sachez qu'il y a déjà des difficultés à recruter des animateurs périscolaires.

M. DAUPHINOT : il y a une vraie tension sur ce secteur d'activité, partout on a du mal à recruter des animateurs. La ville de Rosny n'est pas seule à vivre cette difficulté. Par exemple au Cercle Boissière nous avons saisi la CAF et la fédération des centres sociaux sur notre difficulté à recruter des animateurs.

Mme VAVASSORI : pour le pédibus, il faut prévoir au moins deux animateurs en cas d'absence.

M. THISSE : il faut avoir la volonté d'essayer même s'il y a ces difficultés de recrutement.

Mme VAVASSORI : les animateurs ont des postes qu'on ne peut pas mutualiser et donc n'ont pas forcément des compétences sur d'autres postes.

M. THISSE : la fermeture de la rue Jean MOULIN avec des barrières pour sécuriser les rues et les traversées des enfants, notre réflexion autour du pédibus ainsi que la mise en place de notre projet

d'animation ont pour objectif la sécurité de nos enfants. La Ville doit nous accompagner dessus car, il s'agit d'un sujet trop important.

Mme VAVASSORI : je vous rejoins complètement et la ville fait et fera sa part en fonction de ce qui est possible. Concernant la rue Jean Moulin des travaux ont été effectués dessus pour réduire la vitesse de circulation :

- Passage surélevé
- Réduction de la chaussée
- Installation de mobilier urbain
- Installation de PIETO

Je peux demander l'installation des crayons mais je ne sais pas si cela va considérablement changer les choses. Ici, nous sommes également face aux incivilités routières de certains parents. Par exemple, il m'est arrivé de voir des habitants de la rue d'à côté, prendre leur voiture pour aller déposer leurs enfants à 500m.

Concernant l'installation de barrières, je ne m'engage pas sur ce sujet. Je porterai votre réflexion au maire. Toutefois, il me semble très compliqué d'organiser cette installation : qui va ouvrir et refermer les barrières ? C'est une rue très passante et je questionne la faisabilité d'une telle mesure.

M. THISSE : pour les barrières les autres villes font comment ? Si cela se fait ailleurs pourquoi pas à Rosny ?

Mme SAUNOIS : Demain s'il y a un accident, on pourra dire que la ville n'a pas assez investie pour la sécurisation des personnes. S'il y a un défaut de personnel, il faut arrêter la circulation. On peut changer pleins de choses (stationnement, feu de circulation) pour ça il faut une vraie volonté politique. S'il y a eu des investissements mais que la situation ne change pas, il faut trouver une meilleure option et notre proposition de fermer la rue semble la plus appropriée.

Mme VAVASSORI : Pas selon moi mais, je vais remonter votre proposition.

M. ONIDI : Au niveau de la rue Jeanne d'Arc, les voitures roulent vite alors qu'il n'y a pas de visibilité. C'est très dangereux pour les enfants. Aussi, les piétons qui rencontrent des poussettes sont obligés de descendre sur la rue. A la suite de travaux, un poteau immense a été laissé sur place en plein milieu de la chaussée, ce qui oblige les poussettes à se mettre « en danger ».

Mme VAVASSORI : il faudrait prévoir des aménagements avec des ilots, je vais voir avec la voirie sur ces deux réflexions.

M. BANNIER : Pour la traversée école, deux embauches ont eu lieu récemment. Deux agents de la Ville se sont également proposés sur leur temps « libre » moyennant une petite contribution financière. Bien sûr au vu du nombre d'écoles et d'écoliers à Rosny c'est loin d'être suffisant. La Police Municipale surveille les points d'école sur l'ensemble de la ville. Cependant, nous sommes beaucoup sollicités par le commissariat (accident corporel par exemple), donc nous n'avons pas forcément le temps de faire des passages.

M. ONIDI : il faut peut-être revaloriser le salaire

Mme SAUNOIS : il faudrait expérimenter la fermeture de la rue sur quelques mois, nous ne sommes pas prêts à entendre qu'il n'y a pas de solution.

M. ARCELUZ : je souhaite partager une anecdote avec vous en lien avec vos discussions. Il y a 20 ans j'étais directeur de l'école Jean Moulin. La police municipale et les bénévoles étaient très souvent présents pour effectuer les traversées. Certains parents déposaient leurs enfants sans respecter les réglementations en vigueur. Hier comme aujourd'hui la situation est encore là à cause de certaines personnes qui mettent en danger les autres.

M. THISSE : vous êtes d'accord avec nous que la solution la plus fiable est celle de mettre des barrières et donc de fermer la rue Jean Moulin le temps des entrées et sorties d'école ?

Mme VAVASSORIE : pas forcément, ici nous sommes face à l'incivilité des personnes. Mais comme dit précédemment je vais remonter vos réflexions au maire et au service Education.

Mme JARRIGE : rue Victor H, le trottoir est trop rabaissé ce qui fait penser à des places de stationnement. Nous sommes obligés de marcher sur la rue car il n'y a pas de place sur ce trottoir.

Mme KASRAOUI : Beaucoup d'enfants se rendent seuls à l'école. En sortant de notre résidence, ils sont obligés de traverser au niveau de la rue Valentin Haüy. Il nous faudrait un stop ou un dos d'âne pour faire ralentir les voitures.

Mme VAVASSORI : j'irai voir sur place pour bien comprendre ces difficultés.

### **Etat des routes sur le secteur**

---

Mme VAVASSORI : le quartier est le mieux loti en termes de réfection de voirie :

-2019 :

Rue H. Mondor,

Rue de Thann,

Rue des Chardons,

-2020 :

Rue de la Côte des Chênes,

Rue St Odile,

Rue de Strasbourg,

-2021 :

Rue E. Bellepêche.

-2022 :

Rue des 3 Epis,

Rue H. Delaunay.

Ce secteur a aussi bénéficié de l'enfouissement de réseaux aériens ainsi qu'un accompagnement pour la modernisation de l'éclairage public.

Mme SAUNOIS : au vue des restrictions énergétiques actuelles, y a-t-il une réflexion au niveau de la Ville pour l'éclairage public ?

Mme VAVASSORI : sur les rues refaites, nous avons la possibilité de baisser l'intensité de l'éclairage. Sur certaines rues, nous sommes en train de le tester sans communication au préalable afin de voir si les riverains s'en rendent compte.

Nous avons commencé à installer les illuminations de Noël. Les motifs ont été faits à partir de bouteilles recyclées et l'éclairage est en LED.

M. ONIDI : la rue Jean Moulin a été désherbée avant la rentrée des écoles, cependant rien n'a été fait sur les autres rues.

Mme VAVASSORI : oui, la priorité est donnée à l'école. De plus, avec la réglementation, nous ne pouvons plus utiliser de produits phytosanitaires. Il va sans dire que nous préférons voir de l'herbe que des canettes.

Aussi, pour information la brigade de l'environnement a été recrutée.

M. BANNIER : la brigade a pour mission la prévention et la lutte contre l'incivisme qui se manifestent par des atteintes à la salubrité publique et au cadre de vie. Elle est notamment chargée de lutter contre la prolifération des tags, les dépôts sauvages et les déjections canines par des actions préventives de terrain, de sensibilisation et d'information de la réglementation auprès des habitants. Les premiers mois de sa mise place, nous serons sur des actions d'information et de sensibilisation, ensuite nous passerons à la sanction (amende).

Trois infractions au code pénal :

Cas 2 : 35 euros pour les personnes qui n'ont pas rentré leurs poubelles

Cas 4 : 35 euros pour les personnes qui jettent des mégots ou urinent sur la voie publique par exemple

Cas 5 : 1500 à 3000 pour un dépôt d'ordures via une voiture

En amont de leur arrivée, j'ai travaillé sur une application qui permet de faire remonter les informations dans les différents services de la mairie (voirie, espaces verts, propreté...)

Mme VAVASSORI : au service propreté, il y a une équipe d'urgence pour les dépôts sauvages.

M. BANNIER : de notre côté, souvent la procédure est suivie mais c'est le tribunal qui des fois ne va pas au bout des choses : ex un dépôt sauvage → jusqu'à 7000 euros d'amende. Le contrevenant qu'on aura sanctionné ne recevra pas de convocation et de sanction du tribunal par exemple.

## **Projet 2022**

---

M. CHAMBORAIRE : la municipalité a accordé l'utilisation totale du parking Jean Moulin pour votre événement festif prévu le 26 novembre.

M. THISSE : il y a deux sujets :

- le projet d'animation ponctuelle
- notre réflexion pour créer un espace de convivialité dans le quartier.

Pour notre projet de convivialité, l'idée est de supprimer quelques places de stationnement pour y installer du mobilier urbain et créer un lieu pouvant accueillir petits et grands. Nous souhaitons se saisir de notre événement festif pour en parler à la population. Nous souhaitons faire un sondage à propos de la transformation du parking.

Mme VAVASSORI : il faut avoir conscience que cela peut engendrer des nuisances et d'autres problèmes.

Mme ZIGNIN : que fait-on des devis ? Nous avons beaucoup de mal à en trouver et à s'organiser. Et au vu des délais, j'ai peur que ce soit trop juste.

Mme BUSSUGU : dès que vous avez vos devis, vous me les envoyés afin que je fasse les bons de commandes. C'est avec les bons de commandes que nous paierons vos prestataires. Il est important de savoir exactement ce que vous souhaitez mettre en place en termes d'animation. Une fois que cela est plus ou moins décidé, je vous accompagnerais dans l'organisation de l'évènement. Sachez que les services Voirie, Événementiel et Communication sont déjà au courant de l'évènement. Ils attendent juste les précisions. Le service communication vous proposera une affiche. Le service événementiel nous mettra à disposition des barrières, tables et chaises. Avec les précisions que vous pouvez m'apporter, je pourrai mieux cibler vos besoins logistiques.

M : LE CASTEL : Il faudra alors mettre en place rapidement une date de réunion entre nous pour finaliser tous ces points.

M. CHAMBORAIRE : la séance se termine merci de votre attention. Prochaine date, dans trois mois. Nous restons disponibles pour vous accompagner dans l'organisation de ce projet.